

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Philippe ROUDIER, Madame Christelle THORE

**Représentés :** Monsieur Jean-Marie FARGES par Madame Marie-Agnès TREILLARD.

**Secrétaire de séance :** Madame Florence LE BEC

## AFFAIRES FINANCIERES

### 1- Décision modificative n°1 – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1, Budget Commune, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général 60633 – Fourniture de voirie (fonction 822.0)	+ 35 000,00 €	
73 – Impôts et Taxes 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe sur la publicité (fonction 822.0)		+ 35 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.**

### 2- Décision modificative n°1 – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n°1 budget Annexe Restaurant scolaire, telle que définie dans le tableau ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général 60623 – Alimentation (251)		+ 5 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante 6542 – Créances éteintes (251)		+ 500,00 €
67 – Charges Exceptionnelles 678 – Autres Charges Exceptionnelles (251)	- 5 500,00 €	

## INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20 – Immobilisations incorporelles 2051 – Concessions et droits similaires (251)		+ 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles 2158 – Autre installations, matériels et outillages divers (251)	- 500,00 €	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 3- Regualification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de paiement - Modification

Le Conseil Municipal :

- acte la modification des montants des crédits de paiement pour l'année 2018 et la nouvelle ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'opération Regualification urbaine Mairie/ place René Gillet, tel que joint en annexe

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 4- Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 150 000,00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 5- Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 49 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 6- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2019, autorise Monsieur le Maire :
  - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2018.

Affectation	Libellé	Programmation BP 2018	RAR	Ouverture crédits
<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
2031	Frais d'études	56 500,00 €	/	18 530,00 €
2033	Frais insertion	36 700,00 €	/	/
2051	Concessions et droits similaires	12 920,00 €	/	8 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>106 120,00 €</b>	<b>/</b>	<b>26 530,00 €</b>
<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
2111	Terrains nus	12 913,00 €	12 912,64 €	5 619,75 €

2115	Terrains bâtis	91 312,00 €	41 311,55 €	
21312	Bâtiments scolaires	/	/	
21318	Autres bâtiments publics	10 520,00 €	10 519,73 €	
2152	Installations de voirie	26 202,00 €	/	
21534	<b>Réseaux d'électrification</b>	16 700,00 €	/	
21571	Matériel roulant	133 500,00 €	/	
21578	Autres matériels et outillage voirie	9 000,00 €	/	
2158	Autres installations, matériels..	112 339,00 €	22 272,08 €	90 000,00 €
2182	Matériels de transport	18 000,00 €	/	
2183	Matériel de bureau et informatique	22 964,00 €	894,00 €	
2184	Mobilier	600,00 €	/	
2188	Autres immobilisations	16 339,00 €	/	
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>470 389,00 €</b>	<b>87 910 ,00€</b>	<b>95 619,75 €</b>
<b>23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
2312	Terrains	2 340,00 €	2 340,00 €	
2313	Immos en cours construction	1 546 259,00 €	151 912,00 €	600 000,00 €
2315	Immos en cours Ins. Techniques	2 947 966,17 €	226 973,31 €	428 718,07 €
238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	/	/	/
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		<b>4 496 565,17 €</b>	<b>381 692,91 €</b>	<b>1 028 718,07 €</b>

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

#### **7- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire**

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2019, autorise Monsieur le Maire :
  - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2018.

Affectation	Libellé	Programmation BP 2018 + DM	RAR	Ouverture crédits
<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
2051	Concessions et droits similaires	500,00 €	/	/
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>500,00 €</b>		/
<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
2158	Autres installations, matériels, outillages	43 962,38 €	3 712,00 €	8 937,60 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 400,00 €	/	2 000,00 €
2184	Mobilier	521,92 €	521,92 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	600,00 €	/	
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>47 984,30 €</b>	<b>4 233,92 €</b>	<b>10 937,60 €</b>
<b>23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
2313	Immos en cours construction	19 000,00 €	/	4 750,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		<b>19 000,00 €</b>	/	<b>4 750,00 €</b>

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## 8- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2019, autorise Monsieur le Maire :
  - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux opérations d'ordre et aux restes à réaliser inscrits au budget 2018.

Affectation	Libellé	Programmation BP 2018	RAR	Ouverture crédits
<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
2031	Frais d'études	14 682,00 €	13 182,00 €	2 125,00 €
2033	Frais insertion	7 000,00 €	/	
2051	Concessions et droits similaires	/	/	
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>21 682,00 €</b>	<b>13 182,00 €</b>	<b>2 125,00 €</b>
<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
21311	Bâtiments d'exploitation	10 000,00 €	/	2 500,00 €
21562	Service d'assainissement	/	/	/
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	/	375,00 €
2188	Autres immobilisations corp.	/	/	/
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>11 500,00 €</b>	<b>/</b>	<b>2 875,00 €</b>
<b>23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
2315	Immos en cours Ins. Techniques	314 350,93 €	48 655,96 €	66 423,74 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>		<b>314 350,93 €</b>	<b>48 655,96 €</b>	<b>66 423,74 €</b>

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## 9- Tarifs municipaux pour l'année 2019

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué ci-dessous :

**CIMETIERE :**

### Travaux de fossoyage :

### TARIF HORS TAXES

⌘ Creusement et comblement d'une fosse simple	169,50 €
⌘ Creusement et comblement d'une fosse double	279,13 €
⌘ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	144,13 €
⌘ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	214,16 €
⌘ Redevance pour inhumation (en fosse ou caveau)	105,56 €
⌘ Redevance pour exhumation	105,56 €
⌘ Redevance pour réduction de corps	72,07 €
⌘ Redevance dépose d'urne dans une case ou un caveau	56,84 €

### TARIF exonéré de TVA

⌘ Location d'un caveau communal (par jour)	1,20 €
⌘ Concession (le m <sup>2</sup> )	159,00 €
⌘ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) durée de la concession 30 ans	800,00 €

⌘ Consommation d'eau pour la construction ou nettoyage de sé  
par des Entreprises  
Taxe forfaitaire par caveau

20,00 €

## OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

↳ Stationnement taxis pour emplacement 50,00 €

## VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :

Aixois  
2,35 € le m3 non livré

Non Aixois  
4,7 € le m3 non livré

## PHOTOCOPIE :

↳ Tarif photocopie A4 0,25 €  
↳ Tarif photocopie A3 0,45 €  
↳ Tarif télécopie 0,55 €

## PISCINE :

### Entrée (durant ouverture au Public)

↳ Entrée enfant – étudiant 2,80 €  
↳ Abonnement 5 entrées enfant – étudiant 12,50 €  
**(durée de validité de l'abonnement : un an)**  
↳ Abonnement 10 entrées enfant – étudiant 21,00 €  
*(y compris gym.volontaire)*  
**(durée de validité de l'abonnement : un an)**  
↳ Entrée adulte 3,70 €  
↳ Abonnement 5 entrées adultes 16,00 €  
**(durée de validité de l'abonnement : un an)**  
↳ Abonnement 10 entrées adulte 27,00 €  
**(durée de validité de l'abonnement : un an)**  
↳ Entrée des Ecoles Elémentaires et Maternelles :  
↳ de la Communauté de Communes 2,80 €  
↳ hors de la Communauté de Communes 3,30 €  
↳ Entrée Associations et groupes (à partir de 10) 3,30 €  
↳ Leçon de natation, la leçon 5,80 €  
↳ Séance d'aquagym 3,50 €  
↳ Séance d'aquaboxing 3,50 €  
↳ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe 25,00 €  
↳ Test Brevet Aptitude à la Natation 3,10 €  
↳ Séance Age en mouvement / DIABLIM / Sports Santé Sans supplément

## LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l'exception des manifestations.

### SALLE YVES MONTAND

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	50.00 €
Associations non aixoises et entreprises	100.00 €
Forfait journée supplémentaire	10.00 €

### RESTAURANT SCOLAIRE

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	50.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	30.00 €
Forfait journée supplémentaire	20.00 €

\* montage estrade, installation sono...

### SALLE ANTOINE BLONDIN

Caution : 200,00 €

6,00 € de l'heure

30,00 € la journée

### SALLE JEAN MOUNIER

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	10.00 €
Associations non aixoises et entreprises	20.00 €

### CENTRE JACQUES PREVERT

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	20.00 €	40.00 €	60.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	31.00 €	62.00 €	93.00 €
Grande salle	102.00 €	204.00 €	306.00 €
Supplément Cuisine	40.00 €	80.00 €	120.00 €
Ensemble du Centre	204.00 €	408.00 €	612.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	54.00 €	107.00 €	107.00 €
Forfait vaisselle	20,00 €	51.00 €	51.00 €
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »	51.00 € par jour	102.00 € par jour	102.00 € par jour

\*lumière, son, montage estrade...

## LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

- Matériel non transporté pour les particuliers

### SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↵ plein tarif adulte	8,00 €
↵ réduit (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés)	5,00 €
↵ scolaires (6-12 ans)	3,00 €
↵ Enfants (- 6ans) Sauf pour les spectacles jeunes publics	gratuit
↵ spectacles jeunes publics :	
↵ enfants – 12 ans	2,00 €
↵ adultes accompagnateurs	4,00 €
↵ conférence	6,00 €
↵ exposition	3,00 €
↵ cinéma	1,00 €
↵ carte d'abonnement (nominative et valable 1 an)	6,00 €
↵ FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
↵ 1 spectacle	5,00 €
↵ forfait 1 jour	8,00 €
↵ forfait 2 jours	15,00 €

### INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

#### MATERIEL : TARIF HORAIRE

↵ Tractopelle (chauffeur en supplément)	34,70 €
↵ Fourgon (chauffeur en supplément)	8,20 €
↵ Véhicule type fourgonnette (chauffeur en supplément)	6,10 €
↵ Tondeuse auto portée (chauffeur en supplément)	34,70 €

☞ Tracteur REFORM (chauffeur en supplément)	18,40 €
☞ Nacelle élévatrice (chauffeur en supplément)	13,30 €
☞ Camion benne (chauffeur en supplément)	13,30 €

#### MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

☞ Technicien	29,90 €
☞ Adjoint Technique	23,30 €
☞ Agent d'astreinte	33,00 €

#### VENTE DE REPAS AU CCAS

#### TARIF HORS TAXES

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile	5,96 €
---	--------

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### TARIF Exonéré de TVA

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales (toute centaine commencée sera facturée)	2,50 € pour 100
Transmission fichier sous format dématérialisé (fourniture du CD vierge par le demandeur)	gratuit

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité***

#### 10- Remboursement indemnité de sinistres

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement des indemnités de sinistres :
  - d'un montant de 1 871,08 € par SMACL (lampadaire endommagé à Pompadour).
  - d'un montant de 122,25 € par SMACL (barrières de ville rue Sadi Carnot).

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité***

#### 11- Construction de préaux, groupe scolaire Robert Doisneau – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée dans le cadre de l'opération de construction de préaux au groupe scolaire R DOISNEAU.

Opération / Dépenses		Financier	
Construction de préaux	:	Etat DETR (25%)	: 47 500,00 €
	:	Conseil Départemental (10%)	: 19 000,00 €
	:	Commune (65%)	: 123 500,00 €
TOTAL HT	:	TOTAL HT	: 190 000,00 €

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité***



## PERSONNEL

### 1- Convention de mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Avenant n°6

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Communauté de Communes du Val de Vienne,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'avenant à la convention joint en annexe et ayant pour objet la mise à disposition de personnel communal auprès des services de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

### 2- Transformation de poste – Service Administratif

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1er février 2019
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er février 2019
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## ASSAINISSEMENT

### 1- Redevance appliquée à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe – Raccordement des Eaux Usées sur la station d'épuration de Panguet

Le Conseil Municipal :

- fixe pour l'année 2018, le montant de la redevance annuelle d'assainissement applicable à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à 0,4849 €/ m3.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

### 2- Redevance assainissement pour l'année 2019

Le Conseil Municipal :

- fixe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le montant de la redevance assainissement à :
  - ↳ Redevance annuelle par branchement – part fixe : 40,00 €.

↳ Redevance par mètre cube consommé : 1,6719 € par m3

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 7 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Philippe ROUDIER).*

## AFFAIRES DIVERSES

### 1- Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°5

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de locaux, sis 2 rue Rochefroide 87700 Aixe-sur-Vienne (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 Aixe-sur-Vienne.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**2- Convention de mise à disposition de parcelles de terrain non bâti cadastrées section AS n°180 et 230 sises Moulin Moreau - Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux parcelles de terrain communales non bâties, cadastrées section AS n° 180 et AS n° 230, sises en bordure de l'Aixette, lieudit Moulin Moreau (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 AIXE-SUR-VIENNE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**3- Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Monsieur le Président du syndicat mixte DORSAL, la convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communication électroniques telle que jointe en annexe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*